



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

Extrait des décisions de la séance de la Municipalité – No 42

Séance du 13 décembre 2021 – ouverte à 16h30 et levée à 19h30

Présidence	M. Philippe Thévoz, syndic
Secrétaire	Mme Vitalia Torny, secrétaire municipale
Municipalité présente	Mme et MM. Philippe Thévoz, syndic, Carol Gachet, vice-syndique et Claude Küng et Mathieu Villet, municipaux
Personne excusée	

ADMINISTRATION GENERALE

Préfecture – Visite des communes

Remercier la commune de Jorat-Mézières qui a pris à sa charge la totalité de la facture du repas qui clôturait la visite de M. Daniel Flotron, préfet, le 24 novembre 2021, partagé en toute convivialité entre les autorités communales de Montpreveyres et Jorat-Mézières

Communications

Transmettre les informations municipales à l'Union des sociétés locales (USL) pour insertion dans le journal « Le Bec », relatives à la fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année, les dates des assemblées du conseil général en 2022, les vœux de la Municipalité, etc.

DOMAINES ET BATIMENTS

Bâtiments communaux

Immeuble chemin de la Rochette 2, rez-de-chaussée appartement

Mandater l'entreprise Stucki Frères électricité dans le but de procéder à la suppression des défauts dans le cadre du contrôle des installations électriques de l'appartement (OIBT)

TRAVAUX

Service de l'urbanisme

Adoption du plan d'affectation communal (PACom)

Adresser à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), quatre exemplaires du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) modifié, suite à l'acceptation par le Conseil général en date du 9 décembre 2021, pour l'intégrer au dossier complet en vue de l'approbation de la révision du plan d'affectation communal (PACom) par le Département concerné

Décider que le projet de transformation intérieure – buanderie changement d'affectation et création d'une salle de bain – propriété de Mme et M. Giulia et Thomas Chopard, parcelle 38 – est considéré de minime importance et ne fait pas l'objet d'un permis de construire. Les travaux feront l'objet d'une taxe de raccordement perçue à la fin des travaux

Adresser à M. Enver Iseni, copropriétaire parcelle 15 en PPE, la procédure pour l'installation d'un nouveau compteur d'eau

POLICE

Protection civile

Déléguer M. Claude Küng, municipal, à la séance du comité directeur qui se tiendra le 9 décembre 2021

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
Le Secrétaire



Philippe Thévoz
Vitalia Torny

